

3b - PLAN DE ZONAGE

VUE D'ENSEMBLE

PLU APPRUVÉ PAR DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL LE 30 JUIN 2017

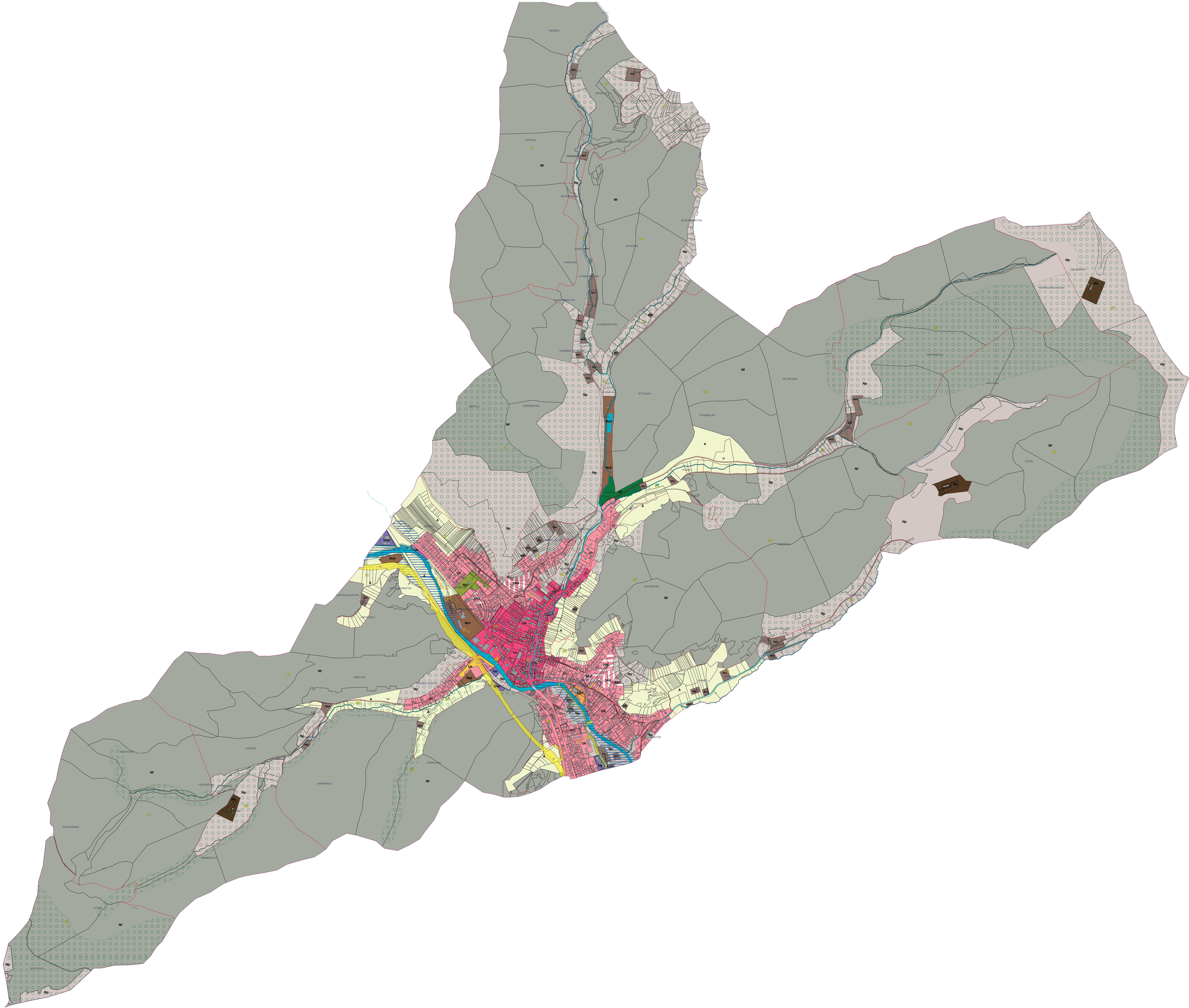
LE MAIRE

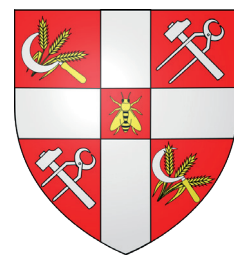
LÉGENDE

- 1AU - Sites d'extensions urbaines à dominante résidentielle
- 2AU - Sites d'extensions urbaines à dominante résidentielle en réserve et constructible à moyen ou long terme
- A - Zone agricole
- Na - Site naturel de montagne à vocation agro-touristique
- Ne1 - Site naturel d'hébergement touristique et colonie de vacances
- Ne2 - Site naturel de sports et loisirs de plein air
- Ne3 - Site naturel de fêtes de plein air et d'entreposage de déchets verts
- Ne4 - Site naturel d'étangs
- Ne5 - Site d'accueil de camping-cars
- Nf - Site naturel forestier
- Nh - Site naturel habité
- Np - Site naturel d'ouverture paysagère et de reconquête pastorale
- Np1 - Site naturel de préservation et valorisation du parc
- Nt - Site naturel d'hébergement touristique de plein air
- Ua - Noyau historique du village
- Ue - Site d'activités économiques
- Uep - Equipements publics
- Uh - Quartiers résidentiels
- Uh1 - Site à réhabiliter et dépolluer à vocation d'habitat ou d'activités économiques
- Zone inondable inconstructible du PPRI
- Zone inondable en cas de rupture de digue du PPRI
- Emplacements réservés
- Espaces à vocation écologique et paysagère à valoriser
(au titre de l'article L.101-03 du code de l'urbanisme)
- Arbres remarquables à préserver
(au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme)
- Secteurs cadastraux

Liste des emplacements réservés :

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	EMPRISES	OBJET	DESTINATAIRE
n°1	Surface : 3,7 ares	Rue du Lieutenant Fayolle Création de la voirie d'accès à la zone 2AU	Commune
n°2	Surface : 5,2 ares	Rue du Lieutenant Fayolle Création de la voirie d'accès à la zone 1AU	Commune
n°3	Surface : 46,3 ares	Lieu-dit Wolfmatten le long de la Thur Création d'un cheminement piéton et cyclable	Commune
n°4	Surface : 20,3 ares	Lieu-dit Calsbeger le long de la Thur Création d'un cheminement piéton	Commune
n°5	Surface : 6,1 ha	Déviation de la RN66	Etat





3b - PLAN DE ZONAGE

Echelle 1/7500 - Partie Nord-Est

PLU APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL LE 30 JUIN 2017

LE MAIRE

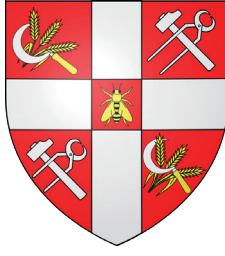
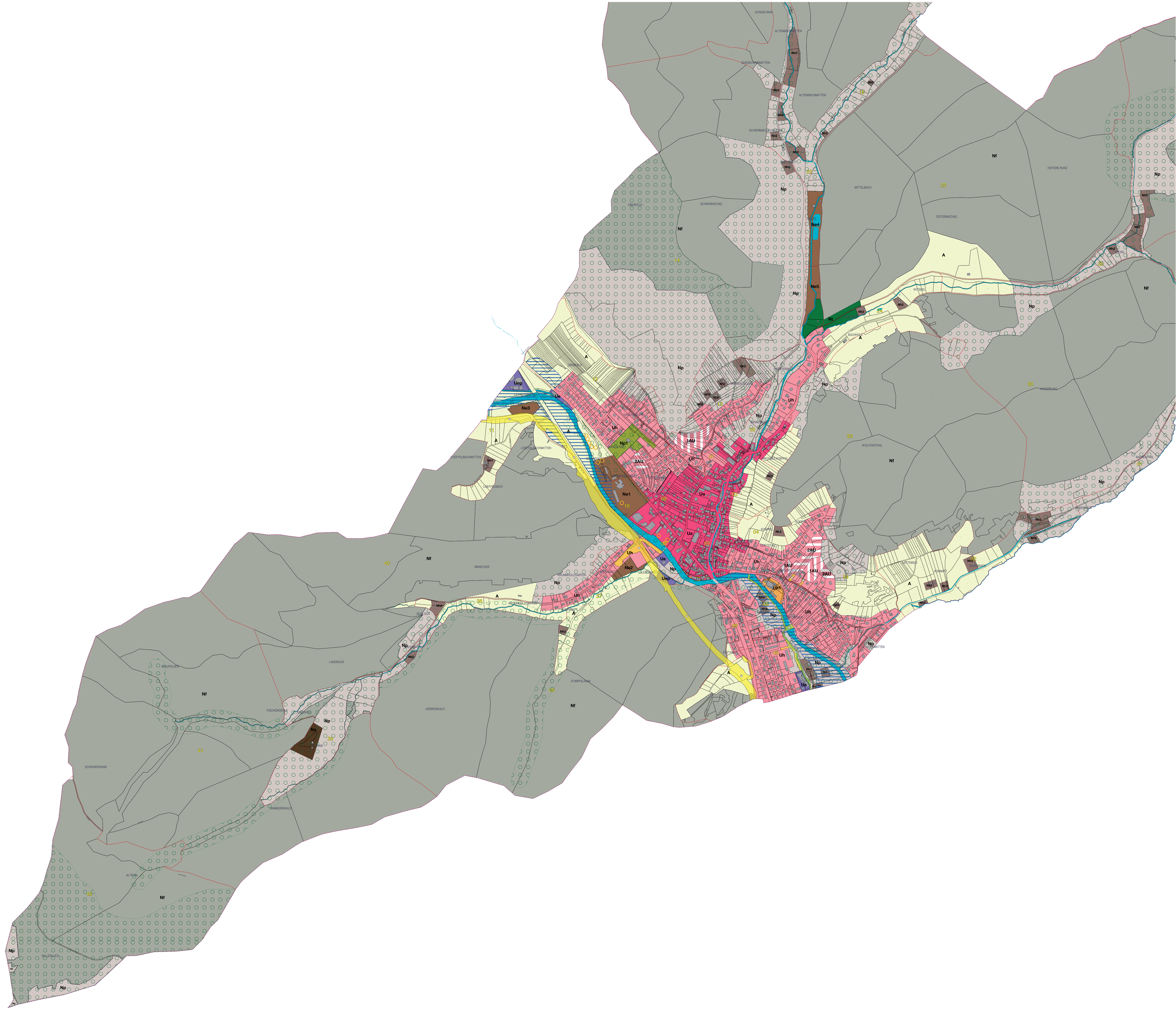
LÉGENDE

- 1AU - Sites d'extensions urbaines à dominante résidentielle
- 2AU - Sites d'extensions urbaines à dominante résidentielle en réserve et constructible à moyen ou long terme
- A - Zone agricole
- Na - Site naturel de montagne à vocation agro-touristique
- Ne1 - Site naturel d'hébergement touristique et colonie de vacances
- Ne2 - Site naturel de sports et loisirs de plein air
- Ne3 - Site naturel de fêtes de plein air et d'entreposage de déchets verts
- Ne4 - Site naturel d'étangs
- Ne5 - Site d'accueil de camping-cars
- Nf - Site naturel forestier
- Nh - Site naturel habité
- Np - Site naturel d'ouverture paysagère et de reconquête pastorale
- Np1 - Site naturel de préservation et valorisation du parc
- Nt - Site naturel d'hébergement touristique de plein air
- Ua - Noyau historique du village
- Ue - Site d'activités économiques
- Uep - Equipements publics
- Uh - Quartiers résidentiels
- Uh1 - Site à réhabiliter et dépolluer à vocation d'habitat ou d'activités économiques
- Zone inondable inconstructible du PPRI
- Zone inondable en cas de rupture de digue du PPRI
- Emplacements réservés
- Espaces à vocation écologique et paysagère à valoriser (au titre de l'article L.113-1 du code de l'environnement)
- Arbres remarquables à préserver (au titre de l'article L.113-1 du code de l'environnement)
- Sections cadastrales

Liste des emplacements réservés :

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	EMPRISES	OBJET	DESTINATAIRE
n°1	Surface : 3,7 ares	Rue du Lieutenant Fayolle Création de la voirie d'accès à la zone 2AU	Commune
n°2	Surface : 5,2 ares	Rue du Lieutenant Fayolle Création de la voirie d'accès à la zone 1AU	Commune
n°3	Surface : 46,3 ares	Lieu-dit Wolfmatten le long de la Thur Création d'un chemin piéton et cyclable	Commune
n°4	Surface : 20,3 ares	Lieu-dit Caislanger le long de la Thur Création d'un chemin piéton	Commune
n°5	Surface : 6,1 ha	Déviations de la RN66	Etat





3b - PLAN DE ZONAGE

Echelle 1/7500 - Partie Sud-Ouest

PLU APPRUVÉ PAR DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL LE 30 JUIN 2017

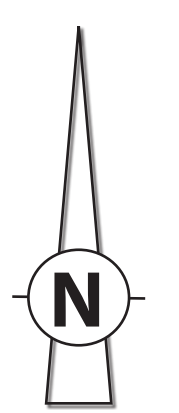
LE MAIRE

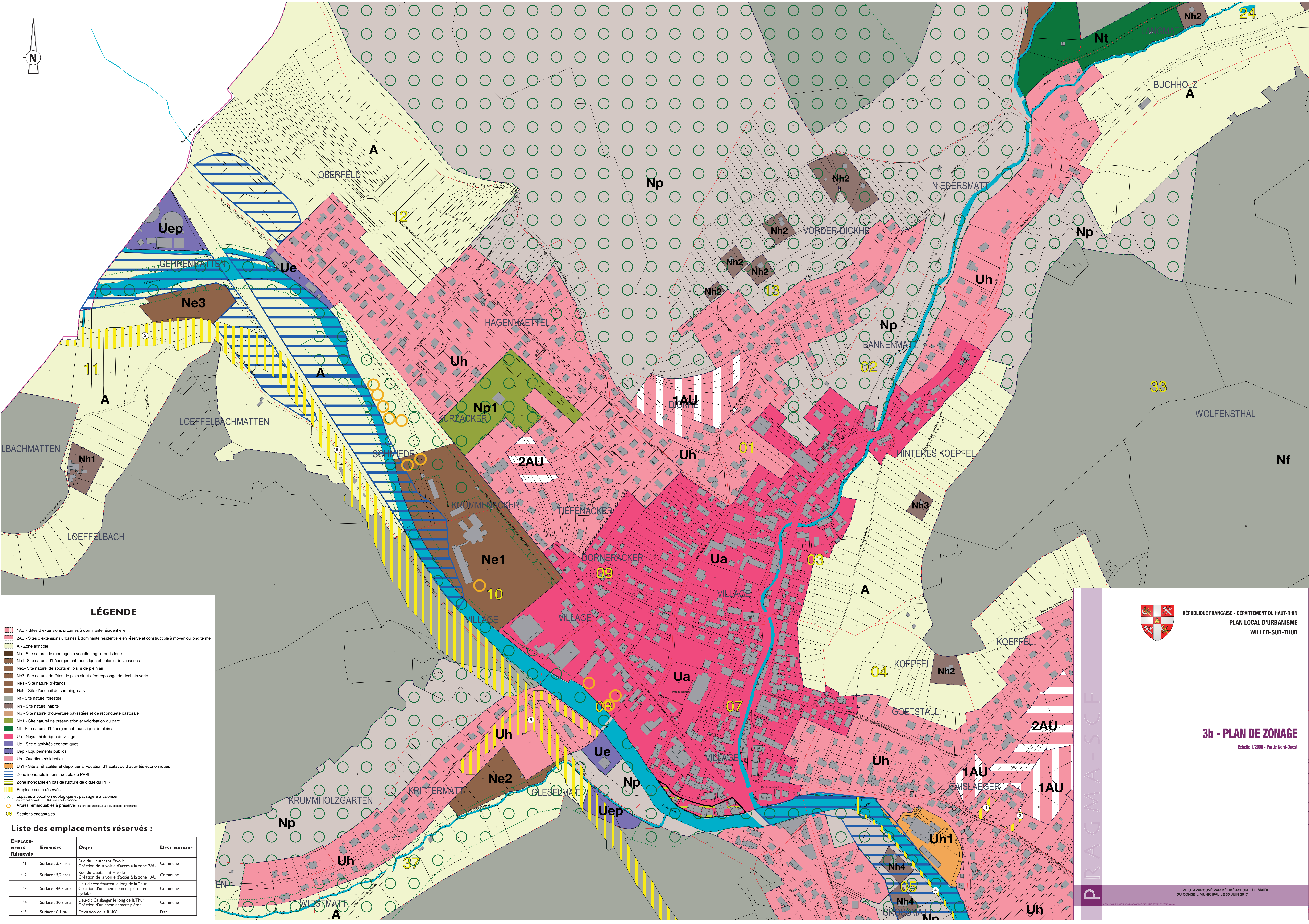
LÉGENDE

- 1AU - Sites d'extensions urbaines à dominante résidentielle
- 2AU - Sites d'extensions urbaines à dominante résidentielle en réserve et constructible à moyen ou long terme
- A - Zone agricole
- Na - Site naturel de montagne à vocation agro-touristique
- Ne1 - Site naturel d'hébergement touristique et colonie de vacances
- Ne2 - Site naturel de sports et loisirs de plein air
- Ne3 - Site naturel de fêtes de plein air et d'entreposage de déchets verts
- Ne4 - Site naturel d'étangs
- Ne5 - Site d'accueil de camping-cars
- Nf - Site naturel forestier
- Nh - Site naturel habité
- Np - Site naturel d'ouverture paysagère et de reconquête pastorale
- Np1 - Site naturel de préservation et valorisation du parc
- Nt - Site naturel d'hébergement touristique de plein air
- Ua - Noyau historique du village
- Ue - Site d'activités économiques
- Uep - Equipements publics
- Uh - Quartiers résidentiels
- Uh1 - Site à réhabiliter et dépolluer à vocation d'habitat ou d'activités économiques
- Zone inondable inconstructible du PPRI
- Zone inondable en cas de rupture de digue du PPRI
- Emplacements réservés
- Espaces à vocation écologique et paysagère à valoriser (au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
- Arbres remarquables à préserver (au titre de l'article L.153-1 du code de l'urbanisme)
- Sections cadastrales

Liste des emplacements réservés :

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	EMPRISES	OBJET	DESTINATAIRE
n°1	Surface : 3,7 ares	Rue du Lieutenant Fayolle Création de la voirie d'accès à la zone 2AU	Commune
n°2	Surface : 5,2 ares	Rue du Lieutenant Fayolle Création de la voirie d'accès à la zone 1AU	Commune
n°3	Surface : 46,3 ares	Lieu-dit Wollmatten le long de la Thur Création d'un chemin piéton et cyclable	Commune
n°4	Surface : 20,3 ares	Lieu-dit Caislagger le long de la Thur Création d'un chemin piéton	Commune
n°5	Surface : 6,1 ha	Déviations de la RN66	Etat



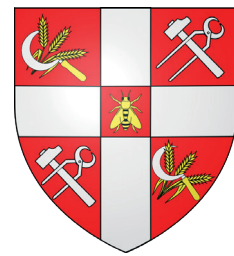


LÉGENDE

- 1AU - Sites d'extensions urbaines à dominante résidentielle
- 2AU - Sites d'extensions urbaines à dominante résidentielle en réserve et constructible à moyen ou long terme
- A - Zone agricole
- Nh - Site naturel de montagne à vocation agro-touristique
- Ne1 - Site naturel d'hébergement touristique et colonie de vacances
- Ne2 - Site naturel de sports et loisirs de plein air
- Ne3 - Site naturel de fêtes de plein air et d'entreposage de déchets verts
- Ne4 - Site naturel d'étangs
- Ne5 - Site d'accueil de camping-cars
- Nf - Site naturel forestier
- Nh - Site naturel habité
- Np - Site naturel d'ouverture paysagère et de reconquête pastorale
- Np1 - Site naturel de préservation et valorisation du parc
- Nt - Site naturel d'hébergement touristique de plein air
- Ua - Noyau historique du village
- Ue - Site d'activités économiques
- Uep - Equipements publics
- Uh - Quartiers résidentiels
- Uh1 - Site à réhabiliter et dépolluer à vocation d'habitat ou d'activités économiques
- Zone inondable inconstructible du PPRI
- Zone inondable en cas de rupture de digue du PPRI
- Emplacements réservés
- Espaces à vocation écologique et paysagère à valoriser (au titre de l'article L.151-02 du code de l'urbanisme)
- Arbres remarquables à préserver (au titre de l'article L.151-1 du code de l'urbanisme)
- 068 Sections cadastrales

Liste des emplacements réservés :

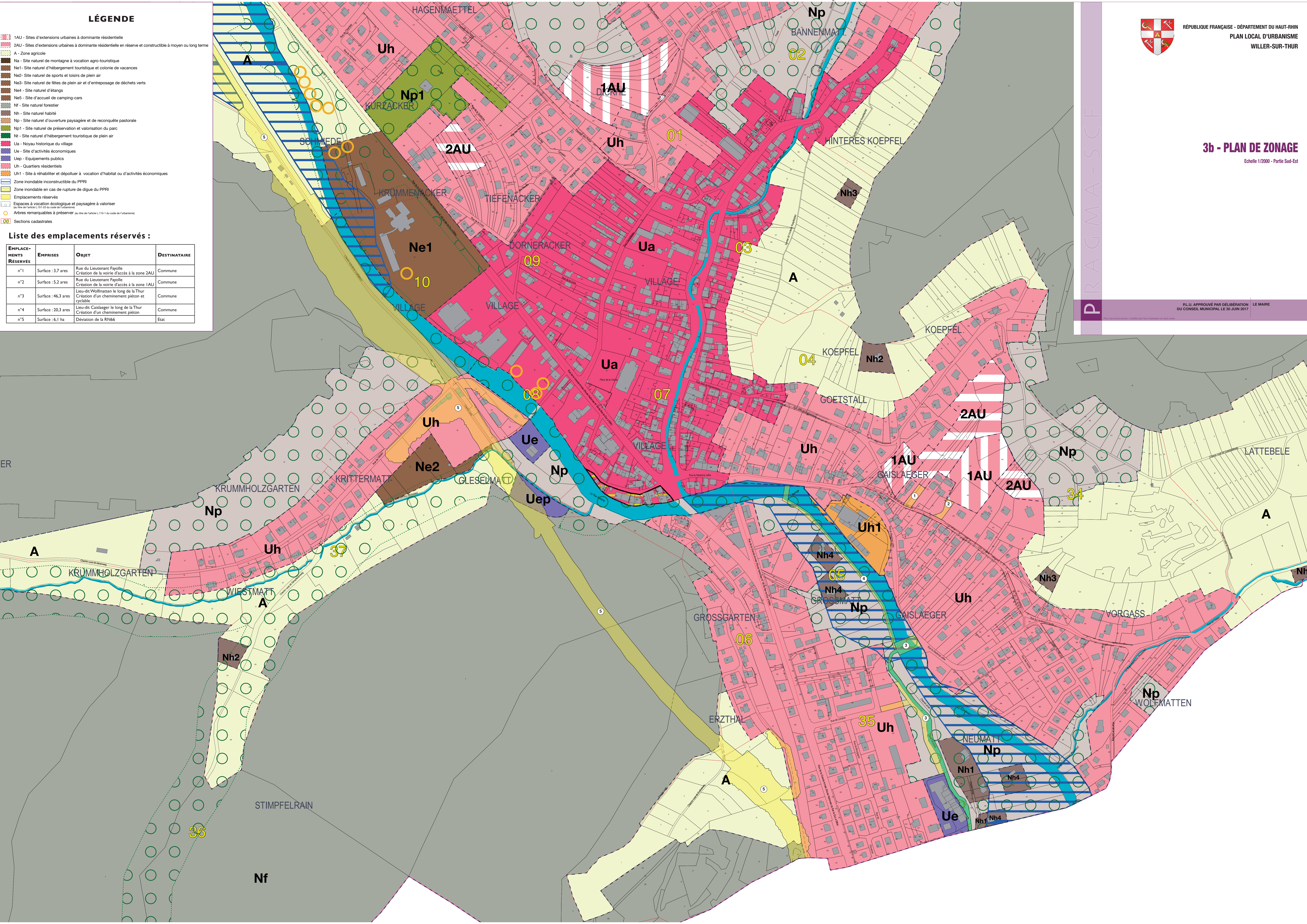
EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	EMPRISES	OBJET	DESTINATAIRE
n°1	Surface : 3,7 ares	Rue du Lieutenant Fayolle Création de la voirie d'accès à la zone 2AU	Commune
n°2	Surface : 5,2 ares	Rue du Lieutenant Fayolle Création de la voirie d'accès à la zone 1AU	Commune
n°3	Surface : 46,3 ares	Lieu-dit Wolfmatten le long de la Thur Création d'un cheminement piéton et cyclable	Commune
n°4	Surface : 20,3 ares	Lieu-dit Gaislaeger le long de la Thur Création d'un cheminement piéton	Commune
n°5	Surface : 6,1 ha	Déviations de la RN66	Etat



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
PLAN LOCAL D'URBANISME
WILLER-SUR-THUR

3b - PLAN DE ZONAGE

Echelle 1/2000 - Partie Nord-Ouest



LÉGENDE

1AU - Sites d'extensions urbaines à dominante résidentielle

2AU - Sites d'extensions urbaines à dominante résidentielle en réserve et constructible à moyen ou long terme

A - Zone agricole

Na - Site naturel de montagne à vocation agro-touristique

Ne1 - Site naturel d'hébergement touristique et colonie de vacances

Ne2 - Site naturel de sports et loisirs de plein air

Ne3 - Site naturel de fêtes de plein air et d'entreposage de déchets verts

Ne4 - Site naturel d'étangs

Ne5 - Site d'accueil de camping-cars

Nf - Site naturel forestier

Nh - Site naturel habité

Np - Site naturel d'ouverture paysagère et de reconquête pastorale

Np1 - Site naturel de préservation et valorisation du parc

Nt - Site naturel d'hébergement touristique de plein air

Ua - Noyau historique du village

Ue - Site d'activités économiques

Uep - Equipements publics

Uh - Quartiers résidentiels

Uh1 - Site à réhabiliter et dépolluer à vocation d'habitat ou d'activités économiques

Zone inondable inconstructible du PPRI

Zone inondable en cas de rupture de digue du PPRI

Emplacements réservés

Espaces à vocation écologique et paysagère à valoriser (au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)

Arbres remarquables à préserver (au titre de l'article L.153-1 du code de l'urbanisme)

Sections cadastrales

Liste des emplacements réservés :

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	EMPRISES	OBJET	DESTINATAIRE
n°1	Surface : 3,7 ares	Rue du Lieutenant Fayolle Création de la voirie d'accès à la zone 2AU	Commune
n°2	Surface : 5,2 ares	Rue du Lieutenant Fayolle Création de la voirie d'accès à la zone 1AU	Commune
n°3	Surface : 46,3 ares	Lieu-dit Wolfstratten le long de la Thur Création d'un cheminement piéton et cyclable	Commune
n°4	Surface : 20,3 ares	Lieu-dit Caislaeger le long de la Thur Création d'un cheminement piéton	Commune
n°5	Surface : 6,1 ha	Déviations de la RN66	Etat

3b - PLAN DE ZONAGE

Echelle 1/2000 - Partie Sud-Est